

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20241210_42 du 10/12/2024
Groupe "Le Temps d'Agir"

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 04/12/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Michèle CALVANO.

Rapporteur : Claire BELLISSEN

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 65

Nombre de conseillers municipaux présents : 52

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 9

Nombre de conseillers municipaux absents : 4

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Cédric BARBIERO - Nora BELATTAR - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Sandrine BELMONT - Marine BOISSIER - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Alain DONJON - Oihiba DRIDI - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Dominique LARGE - Marion LECLERE - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Alexis MONTOLIU - Jérôme MOROGE - Jean-Luc PAYS - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Ahlame TABBOUBI - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Alexandre HEBERT
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Claire BELLISSEN
Sandrine COMTE pouvoir à Sandrine GUILLEMIN
Marysa DOMINGUEZ pouvoir à David GUILLEMAN
Benjamin GIRON pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS
Patrice LANGIN pouvoir à Marine BOISSIER
Anne PASTUREL pouvoir à Christine CHALAND
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Marlène BONTEMPS
Jacques ROS pouvoir à Thierry DUCHAMP

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Bernard JAVAZZO - Maud MILLIER DUMOULIN - Claude MOUCHIKHINE

Objet : Vœu pour l'attribution du nom de Madeleine RIFFAUD à l'une des voies de la Commune

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

Vu le rapport par lequel Madame la Conseillère municipale expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le soir du 06/11/24 nous apprenions le décès de Madeleine Riffaud, née le 23/08/1924. Inconnue de bon nombre d'entre nous, cette grande dame de la Résistance, qui fut par la suite poétesse, auteure, journaliste, correspondante de guerre en Algérie, en Indochine puis au Viêt-Nam, fait à 16 ans le serment de résister alors que sa famille est mitraillée sur la route de l'exil, et qu'un officier allemand la violente car elle refuse les avances de ses soldats. Engagée à 18 ans dans un groupe de Francs-tireurs et partisans, elle abat un officier de l'armée d'occupation en juillet 1944 ; elle est arrêtée puis torturée pendant plusieurs semaines, en vain. Elle échappe à la mort puis à la déportation, survit à la tuberculose, et reprend alors son combat dans la Résistance où elle prend le commandement d'un détachement d'hommes jusqu'à la libération de Paris.

Dans le Paris de l'après-guerre, elle se fait un nom comme poète et devient l'amie de Picasso, d'Éluard, d'Aragon, et des Aubrac. Entrée à «Ce Soir», puis à «L'Humanité» comme journaliste et correspondante de guerre, elle affirme son engagement pour la paix et la liberté en Indochine, puis en Algérie, où elle échappe de peu à un attentat de l'OAS, puis au Viêt-Nam, où elle révèle l'horreur des bombardements nord-américains.

Enfin, dans la France des années 1970, elle se fait embaucher incognito comme aide-soignante et travaille pendant trois mois en chirurgie puis en réanimation, en décrivant sa journée chaque soir dans un journal de bord, à l'écoute d'un personnel « épuisé, mal payé, trop peu nombreux » qui travaille dans des conditions inimaginables.

Cette femme hors du commun est aujourd'hui une de nos sentinelles de la mémoire, qui a témoigné pendant des années sur sa participation à la Résistance. Elle représente aussi la force d'une femme animée par son idéal de paix et de liberté. Elle est Chevalier de la Légion d'honneur, reçue des mains de Raymond Aubrac.

Aussi nous souhaiterions que son nom soit attribué à l'une des voies de la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite.

Extraits de sa bibliographie :

On l'appelait Rainer, 1939-1945, Ed. Julliard

Au Nord Viêt-Nam (écrit sous les bombes) Ed. Julliard, 1967

Les linges de la nuit 1974, paru en 2021, Ed Michel Lafon

Bleuette, Ed Tiresias 2004

La Folie du jasmin, poèmes dans la nuit coloniale Ed Tiresias, 2001

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Christian AMBARD - Cédric BARBIERO - Nora BELATTAR - Tassadit BELLABAS - Sandrine BELMONT - Marine BOISSIER - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Marysa DOMINGUEZ - Alain DONJON - Oihiba DRIDI - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Frédéric HYVERNAT - Pierre LAFORETS - Patrice LANGIN - Dominique LARGE - Marion LECLERE - Philippe LOCATELLI - Josiane MARTIN - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Alexis

MONTOLIU - Jérôme MOROGE - Anne PASTUREL - Jean-Luc PAYS - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Jacques ROS - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Ahlame TABBOUBI - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

REFUSE le vœu ci-dessus présenté.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Mise en ligne le / /

Notification le / /

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ

A OULLINS-PIERRE-BENITE

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre

Pour extrait certifié conforme,

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

Le secrétaire de séance

Michèle CALVANO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).